

Scénario taux du 18 février 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Synthèse des prévisions

| (moyennes) | Actuel | Prévisions | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------|------------|------|-------|------|------|--------|------|-------|------|------|
| | 2026 | 2026 | | | | | | | | | |
| | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | T4 |
| Un jour Bdc ¹ | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| 10 ans Canada | 3,40 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,25 | 3,25 | 3,25 | 3,25 |
| Fonds féd. ¹ | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,38 | 3,38 | 3,38 | 3,13 | 3,13 | 2,88 |
| 10 ans É.-U. | 4,21 | 4,10 | 4,10 | 4,10 | 4,10 | 4,05 | 4,05 | 4,05 | 4,05 | 4,00 | 4,00 |
| \$ CAN/\$ US | 1,38 | 1,37 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,35 | 1,35 | 1,35 | 1,34 | 1,34 | 1,34 |
| \$ US/€ | 1,17 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,20 | 1,20 | 1,20 |
| \$ US/£ | 1,35 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 |
| ¥/\$ US | 157 | 154 | 154 | 154 | 153 | 153 | 153 | 153 | 153 | 152 | 152 |

¹ fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale
jennifer.lee@bmo.com

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste
en chef délégué

Aucune baisse des taux de la Fed avant l'été (ou presque)

Comme prévu, la Réserve fédérale et la Banque du Canada ont toutes deux laissé les taux directeurs inchangés le mois dernier, après avoir pris des mesures asymétriques en décembre, lorsque la Fed a réduit les taux et que la Banque les a maintenus. Par rapport à notre scénario de taux précédent (15 janvier), **nous nous attendons maintenant à ce que cette symétrie persiste un peu plus longtemps** (jusqu'en juin au lieu de mars avant), lorsque la Fed devrait reprendre ses réductions de taux et que la Banque devrait rester sur les lignes de côté toute l'année. Lorsque les écarts de taux directeurs entre le Canada et les États-Unis reprendront une orientation moins négative (de 75 points de base au total d'ici la fin de l'année), nous nous attendons à ce que les écarts de taux obligataires affichent une tendance moins négative et à ce que le huard gagne du terrain par rapport au billet vert.

Réserve fédérale : Le FOMC a laissé son taux directeur inchangé le 28 janvier, la fourchette cible du taux des fonds fédéraux se situant à 3,50 %-5,00 %. Ce statu quo faisait suite à des baisses d'un quart de point à chacune des trois réunions précédentes. Le vote a été de 10 voix contre 2 en faveur du maintien, les gouverneurs dissidents Miran et Waller étant en faveur d'une réduction des taux de 25 pbb.

La déclaration sur la politique monétaire était un peu plus optimiste qu'avant. On peut lire, par exemple, que « l'activité économique croît à un rythme soutenu » (au lieu de « modéré ») et que « le taux de chômage montre certains signes de stabilisation » (au lieu de « a augmenté »). Surtout, la conclusion antérieure selon laquelle le FOMC « juge que les risques de baisse de l'emploi ont augmenté au cours des derniers mois » a été abandonnée. Par ailleurs, « l'inflation demeure quelque peu élevée. »

Le risque de baisse moins élevé sur le marché de l'emploi et l'inflation encore un peu persistante semblent avoir réduit le sentiment d'urgence d'un assouplissement par la Fed, surtout avec des taux directeurs dans « la fourchette des estimations plausibles de neutralité ». Lors de la conférence de presse, le président Powell a déclaré qu'il y avait toujours des « tensions » entre les deux mandats, à savoir un risque persistant de hausse de l'inflation et un risque de baisse pour le marché de l'emploi,

sans toutefois préciser celui qui pesait le plus. Et comme l'économie commence l'année sur des « *bases solides* », cette tension semble durer plus longtemps, tout comme la pause actuelle.

Jusqu'à présent, les données qui ont suivi les discussions informelles ont été mitigées. Le nombre d'emplois salariés s'est accru de 130 000, soit à un niveau respectable, en janvier (un sommet en 13 mois), mais les révisions régulières et de l'indice de référence ont fait de 2025 une année presque stagnante. La moyenne mensuelle a été d'un maigre 15 000. Le taux de chômage a reculé d'un dixième pour s'établir à 4,3 %, ce qui est encore plus bas que le sommet de 4,5 % atteint en novembre. Par ailleurs, l'inflation totale et l'inflation de base mesurée par l'IPC ont été de 2,4 % et de 2,5 % respectivement en janvier, l'inflation de base ayant été la plus faible depuis le début de 2021. Cependant, l'absence de données en octobre et l'utilisation élevée de méthodes d'imputation moins précises pour les données manquantes récentes permettent de douter de la fiabilité des tendances à court terme. Et nous ne disposons toujours que des données sur l'inflation des dépenses personnelles de consommation de novembre. Quelques rapports mensuels supplémentaires permettraient de clarifier la situation économique.

Par conséquent, **nous avons reporté notre prévision pour la prochaine réduction des taux à juin, au lieu de mars**, mais il reste encore trois mesures d'un quart de point à prendre cette année. D'ici la fin de 2026, nous prévoyons que la fourchette cible des fonds fédéraux se situera à 2,75 %-3,00 %. Le point médian (2,875 %) se situe tout juste en dessous du niveau neutre médian prévu par la Fed (3,00 %). Cette légère inclinaison est un signe qu'il y a un risque net que le nouveau chef de la Fed assouplisse la politique monétaire. (Il en va de même du fait que les baisses de taux se poursuivront dans un contexte de croissance du PIB réel de plus de 2 %, d'un taux de chômage qui se stabilise aux alentours de 4½ % et d'une inflation de base de l'IPC et des DPC qui avoisine les 2½ %.)

Banque du Canada : La Banque a également laissé le taux directeur inchangé le 28 janvier, avec le taux cible du financement à un jour à 2,25 %, soit le niveau le plus bas de la fourchette estimative de 2,25 % à 3,25 % de la Banque pour la neutralité. Il s'agit de la deuxième fois consécutive où la Banque laisse le taux directeur inchangé après des baisses totalisant 275 pbb depuis juin 2024 et sur des réunions successives, à l'exception d'une pause de six mois de mars à septembre 2025. La pause actuelle pourrait durer beaucoup plus longtemps.

Lors de la conférence de presse, le gouverneur Macklem a déclaré ceci : « *Même si le Conseil juge que le taux directeur actuel est approprié compte tenu de nos perspectives, le consensus était que l'incertitude élevée rend difficile de prédire le moment ou l'orientation du prochain changement de taux directeur.* » Il a ajouté ceci : « *L'économie canadienne s'ajuste aux obstacles structurels du protectionnisme américain... mais tout cela prendra du temps.* » Il s'agit d'un discours évoquant une « pause prolongée ».

L'énoncé disait bien : « *Si les perspectives changent, nous serons prêts à répondre.* » **La façon dont la renégociation de l'ACEUM se déroulera pourrait avoir un impact considérable** qui, selon nous, fera pencher la balance en faveur d'une nouvelle baisse des taux (au lieu de notre scénario de base d'absence de changement en 2026). De plus, en équilibrant la prestation du meilleur soutien économique possible sans freiner l'inflation, les dernières données sur l'inflation mettent en évidence une capacité émergente d'assouplir la politique monétaire au besoin. Bien que les diverses mesures liées à l'inflation de base prises en janvier oscillaient entre 2,4 % et 2,6 %, les tendances sur trois mois étaient presque toutes en deçà de 2 % en rythme annualisé (aucune au-dessus).

Taux obligataires : Les taux des obligations du Trésor américain à 10 ans ont atteint une moyenne de 4,21 % en janvier (un sommet en cinq mois), mais ils reculent ce mois-ci. Jusqu'au 17 février, ils s'élevaient à 4,17 % en moyenne, mais les derniers taux de clôture quotidiens s'élevaient à environ 4,05 %. Au cours de chacun des 16 derniers mois, la moyenne a été d'au moins 4,00 % (fourchette de 4,06 % à 4,6 %). En effet, depuis début octobre 2024, les taux ont toujours fini autour de 4,00 %, sauf à quatre reprises en octobre 2025.

Cette limite est tracée par la **détérioration des données fondamentales budgétaires** pour laquelle les investisseurs exigent une hausse des taux de rendement. Les déficits, la dette et les paiements d'intérêts étaient déjà sur des trajectoires intenables avant que la *One Big Beautiful Bill Act* (OBBBA) ne les précipite sur des trajectoires encore pires. Les recettes douanières pourraient amortir une partie, mais pas la totalité, du coup porté par la OBBBA. La plus grande partie de ces revenus (tarifs justifiés par l'IEEPA) pourrait bientôt être jugée illégale. Les investisseurs sont également préoccupés par l'érosion de **l'indépendance de la Fed** et de la **domination du dollar américain**.

De nouvelles réductions de taux de la Fed pourraient exercer des pressions à la baisse sur les taux de rendement. De plus, comme nous l'avons déjà constaté, il arrive que certains jours de cotation se terminent en dessous de 4,00 % (pour mémoire, le plus bas niveau atteint en octobre était de 3,97 %). Cependant, nous sommes fondamentalement d'avis qu'un **plancher mensuel de 4,00 % devrait se maintenir**, à moins d'une perspective croissante de baisses importantes des taux de la Fed (plus de 25 pdb) ou d'une escalade des risques de récession.

Les écarts de taux entre les taux des obligations canadiennes et américaines à 10 ans ont par ailleurs atteint une moyenne de -81 pdb en janvier, après avoir inscrit le résultat le moins négatif en 22 mois (-75 pdb) en décembre. Et ces deux résultats sont loin du record de -139 pdb atteint en février 2025. Ces deux extrêmes sont révélateurs. Il est intéressant de noter que le record de -139 a été atteint lorsque la Banque du Canada continuait d'assouplir sa politique monétaire et que la Fed maintenait le statu quo (ce qui s'est produit de nouveau en mars 2025). Le record de -75 pdb a été atteint lorsque la Fed continuait d'assouplir sa politique monétaire et que la Banque maintenait le statu quo; une tendance qui devrait se maintenir en 2026.

Bien que les écarts de taux n'aient pas beaucoup bougé jusqu'à présent ce mois-ci (moyenne de -82 pdb), nous nous attendons à ce que l'asymétrie des politiques entraîne des pressions nettes favorisant des écarts moins négatifs. Cependant, la trajectoire vers un creux de -60 devrait être cahoteuse, la détérioration budgétaire du Canada, tant au niveau fédéral que provincial, stimulant une certaine volatilité.

Dollar américain : L'indice global du dollar pondéré en fonction du commerce de la Fed a reculé de 0,8 % le mois dernier (en moyenne), ou de 7,5 %, depuis janvier 2025, lorsque l'indice général a atteint un sommet record. Par rapport aux économies étrangères avancées, le billet vert a reculé de 0,4 %, ou de 8,8 % sur 12 mois. Depuis le début du mois (jusqu'au 17 février), le dollar a encore reculé de 1,2 % par rapport aux économies étrangères avancées (selon l'indice du dollar du *Wall Street Journal*).

Depuis son sommet atteint au début de l'année dernière, le billet vert a été malmené par deux facteurs : les réductions de taux de la Fed et les perspectives d'un nouvel assouplissement parallèlement à l'incertitude généralisée entourant la politique économique. La baisse importante du dollar ce mois-ci se produit au moment où les derniers flux de données laissent les réductions de taux de la Fed sur la table (sans doute pas sous peu) dans l'attente de la décision de la Cour suprême sur la légalité des tarifs justifiés par l'IEEPA (possibilité dès le 20 février) et où le marché réfléchit aux scénarios d'une Fed dirigée par Kevin Warsh. Le 13 février, le secrétaire au Trésor, M. Bessent, a déclaré que les audiences commenceraient bientôt au comité sénatorial sur les activités des banques, malgré un obstacle potentiel à un vote complet au Sénat. (Le sénateur républicain Tillis, membre du comité, a déclaré qu'il bloquerait la tenue d'un vote en bonne et due forme au Sénat jusqu'à ce que la ministre de la Justice ait terminé son enquête sur la Fed.) Nous prévoyons que l'indice général baissera d'environ 2½ % sur 12 mois d'ici la fin de 2026 et par rapport aux grandes économies également, alors que la Fed procédera à un assouplissement de sa politique monétaire de 75 pdb.

Dollar canadien : Le huard a atteint une moyenne de 1,38 \$ CA en janvier (0,725 \$ US), ce qui a permis de raffermir son rendement de 0,2 % par rapport au billet vert et lui a procuré un rendement légèrement inférieur à celui des économies étrangères avancées et de l'indice général. Depuis le début du mois, le dollar canadien a suivi le rythme des grandes économies en progressant de 1,1 % pour s'établir à 1,36 \$ CA (0,735 \$ US). Compte tenu du fait que la Fed procédera à des baisses de taux de 75 pdb supplémentaires cette année et du fait que la Banque du Canada observe une longue pause, on peut s'attendre à ce que le dollar canadien continue de s'apprécier à 1,33 \$ CA (0,752 \$ US), soit environ 3½ % sur 12 mois, d'ici la fin de 2026, ce qui est un peu mieux que le reste du peloton, car l'économie canadienne rebondira après avoir été touchée de façon disproportionnée par la politique commerciale des États-Unis.

Cependant, le **principal risque** pour le dollar canadien demeure la **politique commerciale des États-Unis**, la renégociation de l'ACEUM étant prévue pour le milieu de l'année. Bien que des pourparlers entre les États-Unis et le Mexique aient commencé, le représentant américain au Commerce, M. Greer, a déclaré le 11 février : « *Avec les Canadiens, c'est plus difficile* », cherchant, semble-t-il, à obtenir des concessions avant d'amorcer le processus. Et le pont international Gordie Howe, qui sera bientôt ouvert, est entré dans la mire de l'administration. Notre hypothèse de travail est que l'ACEUM sera toujours en vigueur au début de 2027 (les biens canadiens et mexicains conformes seront encore à l'abri de tout ce qui pourrait remplacer les tarifs imposés en vertu de l'IEEPA), s'il n'a peut-être pas encore été renégocié. Nous supposons également que des quotas tarifaires seront négociés de manière à ce que certains tarifs puissent être imposés en vertu de l'article 232 en invoquant la sécurité nationale. Si le résultat global réel est plus favorable pour le Canada, le huard devrait s'en tirer encore mieux. Et l'inverse tient aussi.

À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Un peu de resserrement, d'assouplissement et de statu quo...

La **RBA** n'a pas perdu de temps. À la réunion du 9 décembre, il a été souligné que les risques d'inflation étaient orientés à la hausse, mais le conseil voulait avoir le temps d'en évaluer la persistance. À la réunion du 4 février, huit semaines plus tard, après avoir fait le constat d'une flambée de l'inflation au quatrième trimestre et en décembre, d'un fort élan de la croissance de l'emploi et d'un taux de chômage faible depuis sept mois, les décideurs ont déterminé que « *les perspectives et les risques avaient sensiblement changé* » que « *la pression sur les capacités avait augmenté* » et que « *sans une réponse politique, l'inflation pourrait rester de façon persistante au-dessus de la cible trop longtemps.* » C'est pourquoi la RBA a relevé le taux d'intérêt de référence pour la première fois depuis novembre 2023, de 25 pdb pour le porter à 3,85 %. Il ne s'agit pas nécessairement du début d'une phase de resserrement énergique. Sa position suscite beaucoup d'incertitude; en fait, le conseil a averti qu'« *il n'était pas possible d'avoir un degré élevé de confiance dans une voie particulière* ». Autrement dit, la RBA continuera de surveiller les données et d'évaluer les risques. Pour le moment, **BMO prévoit une hausse de 25 pdb supplémentaires vers le milieu de l'année.**

La RBA se joint maintenant à la **BdJ** pour rendre la politique monétaire un peu plus restrictive. La BdJ a commencé le resserrement en mars 2024 et a relevé son taux cible du financement à un jour de 85 pdb à 0,75 % au cours de cette période. **Nous prévoyons toujours quelques autres hausses de taux cette année :** 25 pdb en avril, puis de nouveau en juillet, pour porter le taux de référence à un sommet de 1,25 % inégalé en 30 ans. La voie n'est toutefois pas clairement tracée. L'inflation de base s'est assouplie, mais elle demeure supérieure à la cible, à 2,4 %. De plus, les décideurs se méfient de l'incidence inflationniste causée par la dépréciation du yen. Bien que le yen ait réalisé des progrès considérables par rapport à son creux de 161 ¥ en 2024 inégalé en près de quatre décennies, à 154 ¥ actuellement, un résultat encore beaucoup moins élevé que la moyenne de 118 ¥ pour cette période. Cependant, l'économie a évité de justesse à la fin de 2025 une récession, qui a donné à la première ministre Takaichi un mandat encore plus solide pour déployer des mesures de stimulation budgétaires. Elle ne veut pas que la BoJ nuise à ses efforts, mais elle est également consciente de l'incidence d'une inflation persistante sur la croissance.

Il y a aussi les banques centrales qui doivent faire un choix entre la stabilité et l'assouplissement des taux. Exemple : la **BdE**. Le comité de politique monétaire a réduit son taux de référence de 150 pdb au cours des deux dernières années. Il atteint actuellement un creux de 3,75 % sur les trois dernières années. Les décideurs sont déchirés quant à la nature du prochain changement : les trois dernières décisions ont été prises par un vote extrêmement serré de 5 voix contre 4, le gouverneur Bailey ayant fourni le vote déterminant (option de maintenir le taux en novembre, de le réduire en décembre, puis de le maintenir de nouveau en février). Il entrevoit un autre assouplissement (« *à l'approche de mars, une répartition 50-50 n'est pas une mauvaise chose* »). Par ailleurs, Catherine Mann, normalement pugnace, a décrit « *les nouvelles analyses et les développements actuels comme faisant en sorte que le moment était venu de réduire le taux directeur de la banque* ». De plus, les données compilées depuis la réunion du 4 février justifient une réduction des taux : le PIB réel a terminé au ralenti en 2025 (au quatrième trimestre et en décembre), le nombre d'emplois salariés a diminué pour le cinquième mois d'affilée en décembre, le taux de chômage a atteint un sommet de 5,2 % inégalé en cinq ans, la croissance des salaires dans le secteur privé a ralenti pour s'établir à un creux de cinq ans à 3,4 % et l'inflation de base s'est abaissée pour atteindre un creux de 3,1 % sur près de cinq ans. Ne soyez pas surpris si le gouverneur Bailey, accompagné de Catherine Mann, se joint au camp favorable aux baisses en **mars**, en vue d'obtenir une **réduction de taux de 25 pdb, à 3,50 %.**

Donc, même si ces banques centrales sont occupées à relever et à abaisser leurs taux directeurs officiels, la **BCE** reste en retrait, laissant son taux de dépôt à un creux de 2½ ans à 2,00 %, où il est depuis juin 2025. Même si elle ne l'a pas dit tout de suite lors de la conférence de presse du 4 février, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a finalement déclaré que la « *politique monétaire se porte bien, parce qu'elle est souple* », et que, en ce qui a trait aux risques, « *nous sommes globalement*

équilibrés ». Donc, même si **les taux devraient rester inchangés dans un avenir proche**, le Conseil des gouverneurs met le fardeau sur les gouvernements et la politique budgétaire. En fait, la BCE a fourni une liste de vérification pour la retraite informelle des dirigeants de l'UE à la mi-février, accompagnée de recommandations sur la façon « *d'améliorer la croissance, de relever la productivité et de vraiment mettre à profit les talents de l'Europe* ». Il semble que les dirigeants aient de bonnes intentions à cet égard (pour rendre l'Europe plus indépendante et plus autonome), à commencer par l'Allemagne et son fonds d'investissement/de dépenses pour la défense de 500 G€. Il faut toutefois surveiller les pressions sur les prix. L'inflation globale dans la zone euro atteint un creux de 16 mois de 1,7 %, tandis que le taux en Allemagne est à la cible de 2,0 %, que la France atteint son plus niveau en 5 ans à 0,4 % et que l'Italie atteint un creux de 1,0 % sur 15 mois. Cela pourrait faire sortir la BCE de sa zone de confort.

Taux de change prévus

| (devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes) | Actuel | Prévisions | | | | | | | | | |
|--|---------------|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|
| | 2026 Janv. | 2026 Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | 2026 T4 |
| Dollar canadien | | | | | | | | | | | |
| \$ CAN/\$ US | 1,38 | 1,37 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,35 | 1,35 | 1,35 | 1,34 | 1,34 | 1,34 |
| \$ US/\$ CAN ¹ | 0,726 | 0,733 | 0,734 | 0,736 | 0,738 | 0,740 | 0,741 | 0,743 | 0,745 | 0,747 | 0,748 |
| Pondéré en fonction des échanges | 113,5 | 113,7 | 113,9 | 114,1 | 114,3 | 114,5 | 114,7 | 115,0 | 115,2 | 115,4 | 115,6 |
| Dollar US | | | | | | | | | | | |
| Pondéré en fonction des échanges ² | 119,2 | 117,8 | 117,7 | 117,6 | 117,5 | 117,4 | 117,3 | 117,2 | 117,1 | 117,0 | 116,9 |
| Monnaies européennes | | | | | | | | | | | |
| Euro ¹ | 1,17 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,20 | 1,20 | 1,20 |
| Danemark (couronne) | 6,36 | 6,30 | 6,30 | 6,30 | 6,30 | 6,25 | 6,25 | 6,25 | 6,25 | 6,25 | 6,25 |
| Norvège (couronne) | 9,93 | 9,55 | 9,55 | 9,55 | 9,50 | 9,50 | 9,50 | 9,45 | 9,45 | 9,45 | 9,45 |
| Suède (couronne) | 9,09 | 8,95 | 8,95 | 8,95 | 8,95 | 8,90 | 8,90 | 8,90 | 8,90 | 8,90 | 8,85 |
| Suisse (franc) | 0,79 | 0,77 | 0,77 | 0,77 | 0,77 | 0,78 | 0,78 | 0,78 | 0,78 | 0,78 | 0,78 |
| R.-U. (livre sterling) ¹ | 1,35 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 |
| Monnaies asiatiques | | | | | | | | | | | |
| Chine (yuan) | 6,97 | 6,92 | 6,92 | 6,92 | 6,91 | 6,91 | 6,91 | 6,91 | 6,91 | 6,90 | 6,90 |
| Japon (yen) | 157 | 154 | 154 | 154 | 153 | 153 | 153 | 153 | 153 | 152 | 152 |
| Corée (won) | 1 455 | 1 450 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 | 1 445 |
| Inde (roupie) | 90,9 | 90,6 | 90,6 | 90,6 | 90,6 | 90,5 | 90,5 | 90,5 | 90,5 | 90,5 | 90,5 |
| Singapour (dollar) | 1,28 | 1,27 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 |
| Malaisie (ringgit) | 4,02 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 |
| Thaïlande (baht) | 31,3 | 31,3 | 31,3 | 31,3 | 31,2 | 31,2 | 31,2 | 31,1 | 31,1 | 31,1 | 31,0 |
| Philippines (peso) | 59,2 | 58,2 | 60,7 | 63,2 | 65,7 | 68,3 | 70,8 | 73,3 | 75,8 | 78,3 | 72,3 |
| Taiwan (dollar) | 31,5 | 31,5 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 | 31,4 |
| Indonésie (rupiah) | 16 810 | 16 815 | 16 815 | 16 810 | 16 810 | 16 810 | 16 810 | 16 805 | 16 805 | 16 805 | 16 805 |
| Autres monnaies | | | | | | | | | | | |
| Australie (dollar) ¹ | 0,679 | 0,706 | 0,706 | 0,707 | 0,707 | 0,708 | 0,708 | 0,708 | 0,709 | 0,709 | 0,710 |
| N.-Z. (dollar) ¹ | 0,585 | 0,604 | 0,605 | 0,605 | 0,606 | 0,606 | 0,607 | 0,608 | 0,608 | 0,609 | 0,609 |
| Mexique (peso) | 17,64 | 17,20 | 17,15 | 17,15 | 17,15 | 17,10 | 17,10 | 17,10 | 17,05 | 17,05 | 17,00 |
| Brésil (real) | 5,33 | 5,20 | 5,20 | 5,20 | 5,15 | 5,15 | 5,10 | 5,10 | 5,05 | 5,05 | 5,00 |
| Afrique du Sud (rand) | 16,3 | 16,0 | 16,0 | 16,0 | 15,9 | 15,9 | 15,9 | 15,9 | 15,8 | 15,8 | 15,8 |
| Taux croisés | | | | | | | | | | | |
| Vis-à-vis du dollar canadien | | | | | | | | | | | |
| Euro (C\$/€) | 1,62 | 1,62 | 1,62 | 1,61 | 1,61 | 1,61 | 1,61 | 1,61 | 1,61 | 1,60 | 1,60 |
| R.-U. (livre sterling) (C\$/£) | 1,86 | 1,86 | 1,85 | 1,85 | 1,84 | 1,84 | 1,83 | 1,83 | 1,83 | 1,82 | 1,82 |
| Japon (yen) (¥/C\$) | 114 | 113 | 113 | 113 | 113 | 113 | 113 | 114 | 114 | 114 | 114 |
| Australie (dollar) (C\$/A\$) | 0,94 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,95 | 0,95 | 0,95 | 0,95 |
| Vis-à-vis de l'euro | | | | | | | | | | | |
| R.-U. (livre sterling) (£/€) | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,88 | 0,88 | 0,88 | 0,88 | 0,88 | 0,88 |
| Japon (yen) (¥/€) | 184 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 | 182 |

¹ (\$ US par unité monétaire locale); ² indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Taux d'intérêt prévus

| (% : moyennes) | Actuel | Prévisions | | | | | | | | | |
|---|---------------|-------------------|------|-------|------|------|--------|------|-------|------|------------|
| | 2026 Janv. | 2026 Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | 2026 T4 |
| Canada | | | | | | | | | | | |
| Taux cible à 1 jour (fin de période) | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| Taux cible à 1 jour | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| CORRA ² | 2,26 | 2,26 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 | 2,24 |
| Bon à 3 mois | 2,19 | 2,20 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 |
| 6 mois | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| 1 an | 2,36 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,35 | 2,35 | 2,35 | 2,35 | 2,35 | 2,35 | 2,35 |
| Obligation à 2 ans | 2,56 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 |
| 3 ans | 2,52 | 2,40 | 2,45 | 2,45 | 2,50 | 2,55 | 2,55 | 2,60 | 2,60 | 2,65 | 2,65 |
| 5 ans | 2,93 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 | 2,85 |
| 7 ans | 3,08 | 2,95 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,05 | 3,05 | 3,05 |
| 10 ans | 3,40 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,30 | 3,25 | 3,25 | 3,25 | 3,25 |
| 30 ans | 3,85 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,70 |
| Taux préférentiel | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 |
| États-Unis | | | | | | | | | | | |
| Taux cible des fonds fédéraux (fin de période) | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,38 | 3,38 | 3,38 | 3,13 | 3,13 | 2,88 |
| Taux cible des fonds fédéraux | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,52 | 3,38 | 3,38 | 3,26 | 3,13 | 3,07 |
| EFFR ³ | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,54 | 3,39 | 3,39 | 3,27 | 3,13 | 3,07 |
| SOFR ⁴ | 3,67 | 3,68 | 3,71 | 3,71 | 3,71 | 3,59 | 3,43 | 3,43 | 3,30 | 3,15 | 3,08 |
| Bon à 3 mois | 3,67 | 3,70 | 3,70 | 3,70 | 3,70 | 3,55 | 3,40 | 3,40 | 3,25 | 3,10 | 3,05 |
| 6 mois | 3,59 | 3,60 | 3,60 | 3,60 | 3,60 | 3,50 | 3,35 | 3,35 | 3,25 | 3,10 | 3,05 |
| 1 an | 3,51 | 3,45 | 3,45 | 3,40 | 3,40 | 3,30 | 3,25 | 3,20 | 3,10 | 3,05 | 3,00 |
| Obligation à 2 ans | 3,54 | 3,45 | 3,40 | 3,35 | 3,30 | 3,25 | 3,15 | 3,10 | 3,05 | 3,00 | 2,95 |
| 3 ans | 3,61 | 3,50 | 3,50 | 3,45 | 3,40 | 3,35 | 3,35 | 3,30 | 3,25 | 3,25 | 3,20 |
| 5 ans | 3,78 | 3,70 | 3,65 | 3,65 | 3,60 | 3,60 | 3,55 | 3,55 | 3,50 | 3,50 | 3,45 |
| 7 ans | 3,99 | 3,90 | 3,85 | 3,85 | 3,85 | 3,80 | 3,80 | 3,80 | 3,75 | 3,75 | 3,75 |
| 10 ans | 4,21 | 4,10 | 4,10 | 4,10 | 4,10 | 4,05 | 4,05 | 4,05 | 4,05 | 4,00 | 4,00 |
| 30 ans | 4,84 | 4,75 | 4,75 | 4,75 | 4,70 | 4,70 | 4,70 | 4,70 | 4,65 | 4,65 | 4,65 |
| Taux préférentiel | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,65 | 6,50 | 6,50 | 6,39 | 6,25 | 6,19 |
| Autres pays du G7 | | | | | | | | | | | |
| BCE - facilité de dépôt ¹ | 2,00 | 2,00 ⁶ | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 |
| Allemagne - oblig. d'État à 10 ans | 2,85 | 2,85 | 2,80 | 2,80 | 2,80 | 2,80 | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,70 |
| Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre ¹ | 3,75 | 3,75 ⁶ | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 |
| SONIA ⁵ | 3,73 | 3,73 | 3,63 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,48 |
| R.-U. - oblig. d'État à 10 ans | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,40 | 4,40 | 4,40 | 4,35 | 4,35 | 4,35 | 4,35 | 4,30 |
| Banque du Japon - 1 jour ¹ | 0,75 | 0,75 | 0,75 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,25 | 1,25 | 1,25 | 1,25 | 1,25 |
| Japon - oblig. d'État à 10 ans | 2,19 | 2,20 | 2,21 | 2,22 | 2,23 | 2,24 | 2,25 | 2,26 | 2,27 | 2,28 | 2,29 |

¹ fin de période; ² Canadian Overnight Repo Rate Average; ³ Effective Fed Funds Rate; ⁴ Secured Overnight Financing Rate;

⁵ Sterling Overnight Index Average; ⁶ valeur réelle

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (N° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf à) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retrasmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

^{MO} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. ^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier